

EMBA

Tab d a

C a - T d'

.....	2
c c c c c	2
c c M	2
c m c	3
c f c m	3
c m M m	3
M	
c m c	

C a II- d c c da

c c c	8
-------------------------	---

C a III-A d' d' c ca a a

.....	2
m c mm c m	2
mm c M m ' M	32
M m c mm c m	5

C a IV-Ac d 'OMC

.....	50
c 'cc ' M	50
.....	50
mm c m c	55
mm c c	73
c c mm c ()	78
c f c mm c c M c m m ff ' M	81
M c m ' m c mm c	115
m c f c m	11
m cc c mm c	117
m mm c m	117
m mm c m	11
cc	120
.....	121
c	121
m	122
c c c	122
- c	125
- m mm c - m f ' m	
c mm c	12

C a V-O a a , c a a b d

'	150
c	152
c ' M	155
2001 ' M	1 1

L d a b a , a cad

.1	c	m	m c	,1 0-2000	8		
.2	f	' c		1 0-2000			
.1	m	m c	c c mm c	1 0-2000	10		
.3	c			,1 -2000	11		
.	c	mm c	m c	2000	12		
.2	c	mm c	m c	,1 0-2000	13		
.3	mm c	m c	c	m c	2000	15	
.	c	c	m c	c c mm c	,1 0-2000	1	
.5	c	m	c c mm c	c	m	2000	17
.5	c	m	c mm c	m		,1 70-2000	18
.	c	mm c	m	m c	(c m c -)	c	21
	m			2000			

C a III - A d ' d ' c ca a a

.1	ff	c	'cc	' M	32		
.1	M	r	m	c	,1	32	
.1	M	r	m				
				(2000)		33	
.2	m			m	c m		
		1 5 1				35	
.3	m			()			
	J			,1 8 -1		3	
.2	fc	m	c	m	' M ,1 5-1	37	
.3	c				,2000	38	
.		cc	c mm c	m	f	' M	
	2000			5	c - 0 c (3) . 0 5 3 . 1 8 3 . 8 5 3 2 V ,		

118. 1 0 -0.0 21. 23 3.1...

S ab a , c

c -c

environ un quart par des pays en développement. Plus récemment, presque la moitié des 46 recours déposés en 15 mois (janvier 2000-mars 2001) ont émané de pays en développement. Un système de règlement des différends actif peut être le signe d'une multiplication des frictions commerciales. Mais comme en témoigne l'utilisation accrue des procédures de règlement des différends par les pays en développement, il peut aussi signifier que les Membres de l'OMC recourent plus volontiers à ces procédures pour défendre leurs droits dans le cadre de l'OMC. L'existence de cette possibilité de résoudre les différends commerciaux en s'appuyant sur des règles est particulièrement importante pour les pays Membres de l'OMC de petite taille et de taille moyenne.

Le commerce électronique est un exemple des activités plus spécialisées de l'OMC. Un programme de travail global, comprenant un examen de toutes les questions liées au commerce soulevées par le commerce électronique, a été lancé en 1998. À sa réunion de juillet 2000, le Conseil général a rappelé l'importance des travaux de l'OMC dans ce domaine.

Assistance aux pays les moins avancés

Dans le programme de travail actuel, une place particulière a été accordée aux mesures destinées à défendre les intérêts des pays les moins avancés (PMA). En réponse à un appel du Directeur général, plusieurs Membres ont récemment annoncé des mesures visant à améliorer les possibilités d'accès aux marchés pour les produits en provenance des PMA. Le Directeur général poursuit également ses efforts en vue d'améliorer le Cadre intégré en faveur des PMA – initiative mise en place avec d'autres organisations internationales pour coordonner les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités. À la suite d'un examen indépendant du Cadre intégré, les six organisations (Banque mondiale, CCI, CNUCED, FMI, OMC et PNUD) se sont réunies en juillet 2000 et ont adopté un ensemble de dispositions nouvelles visant à faire en sorte qu'il soit répondu aux besoins des pays dans les domaines de la politique commerciale, de l'assistance technique liée au commerce et du renforcement des capacités dans la perspective plus générale du développement.

L'OMC s'est aussi attachée à améliorer la planification et le financement de ses activités de coopération technique. Ces activités visent à aider les pays à revenus moyens et bas – qu'ils soient Membres de l'OMC ou candidats à l'accession – à mieux comprendre les Accords de l'OMC et à mieux s'acquitter de leurs obligations et défendre leurs droits dans le cadre de l'OMC. Parallèlement, on insiste de plus en plus sur le renforcement de la capacité des pays de s'intégrer dans l'économie mondiale et de profiter des possibilités d'accès aux marchés qui leur sont offertes en tant que Membres de l'OMC.

À l'intérieur du Secrétariat, le Directeur général a pris des mesures pour réorienter la fourniture des activités de coopération technique. Il a notamment créé une fonction d'audit destinée à faire en sorte que les activités de coopération technique et de formation donnent aux pays bénéficiaires, Membres ou candidats à l'accession, le type de compétences et de connaissances dont ils ont besoin pour participer de manière efficace au système de l'OMC.

Les pays Membres sont bien conscients que divers facteurs expliquent l'échec de la Conférence ministérielle de Seattle. Parmi les plus importants, on peut citer les inquiétudes de nombreux pays quant à la possibilité pour tous les Membres de l'OMC de participer aux délibérations et à la prise de décisions concernant les questions importantes, les difficultés manifestes auxquelles bon nombre de pays en développement et de pays les moins avancés continuent de se heurter au moment de mettre en œuvre les nouvelles obligations découlant du Cycle d'Uruguay, et d'importants désaccords concernant les éléments à intégrer dans un nouveau programme de négociation. Les discussions et négociations approfondies menées pendant l'année écoulée ont permis de faire des progrès sur ces trois points (et surtout sur les deux premiers), ce qui laisse d'autant plus espérer que la quatrième Session ministérielle – qui aura lieu à Doha, la capitale du Qatar, du 9 au 13

Mise en œuvre des obligations existantes

Le programme de travail pour 2000 comprenait un autre élément fondamental, toujours d'actualité en 2001, à savoir les travaux menés par le Conseil général sur les questions relatives à la mise en œuvre conformément à sa décision de mai 2000 d'établir un "mécanisme d'examen de la mise en œuvre". Ce processus englobe un large éventail de

exceptionnelle du point de vue de la croissance mondiale du commerce et de la production, et ce pour toutes les régions du monde. Vers la fin de l'année, toutefois, un ralentissement net a été observé, qui s'est poursuivi au début de l'année 2001. Les perspectives restent incertaines et il est probable que le taux de croissance du commerce mondial en 2001 sera légèrement supérieur à la moitié de celui de l'année précédente.

Comme nous l'avons vu lors de récessions précédentes, telles que la crise financière asiatique, les règles et disciplines de l'OMC contribuent à limiter les pressions protectionnistes et à maintenir les marchés ouverts, ce qui atténue la gravité de la récession et favorise une reprise plus rapide. Cela est particulièrement vrai lorsqu'un cycle formel de négociations commerciales multilatérales est en cours. Les actions visant à restaurer la confiance – un accord entre 140 pays en faveur du lancement d'un nouveau grand cycle de négociations pour la libéralisation du commerce, par exemple – peuvent aussi être très utiles lorsque les conditions économiques se détériorent au niveau mondial et que les gouvernements cherchent des moyens de favoriser la reprise économique. En outre, à moyen terme, la libéralisation multilatérale résultant des négociations peut avoir un effet stimulant non inflationniste sur l'économie – effet qui toucherait un grand nombre de pays quel que soit leur niveau de développement.

L'intérêt grandissant que suscite le régionalisme et la perspective d'un nouveau cycle de négociations s'influencent mutuellement de deux façons. Un des facteurs qui ont incité les gouvernements à donner la priorité aux accords commerciaux régionaux ou bilatéraux dans la période qui a suivi Seattle a incontestablement été le sentiment qu'il était devenu trop difficile de rallier le consensus nécessaire au lancement d'un nouveau cycle de négociations de l'OMC.

Si l'impossibilité de lancer un nouveau cycle de négociations se traduisait par le maintien du statu quo ou par un chaos économique semblable à celui des années 30, il n'y aurait pas grand-chose à craindre car les pays ne laisseraient jamais un tel chaos s'installer à nouveau. Le problème avec la libéralisation régionale – du point de vue du système commercial multilatéral et dans la mesure où il n'a pas été possible jusqu'à maintenant de lancer un nouveau cycle de négociations – est que, même si elle est moins intéressante que la libéralisation multilatérale, elle n'en constitue pas moins une solution de remplacement. En d'autres termes, lorsque le système commercial multilatéral fonctionne bien, il contribue à ce que l'intégration régionale reste tournée vers l'extérieur et elle peut alors venir compléter l'intégration mondiale. Mais lorsque le système multilatéral semble ne pas apporter à ses Membres ce qu'ils en attendent, ceux-ci se tournent vers d'autres formules.

Non seulement, dans les circonstances actuelles, les accords d'intégration régionale risquent davantage de devenir "introvertis" et de laisser de côté la libéralisation de secteurs difficiles (comme l'agriculture). Mais, comme les accords préférentiels commencent à englober des "questions de réglementation", il se peut aussi que des divergences apparaissent au niveau régional dans l'élaboration des règles, ce qui non seulement compliquerait et fausserait la situation pour les sociétés et les investisseurs, mais aussi rendrait encore plus difficile l'obtention d'un accord ultérieur sur des règles multilatérales. Ces risques et d'autres risques liés au régionalisme actuellement sont des facteurs importants que les Membres de l'OMC doivent garder présents à l'esprit pendant la préparation de la Conférence de Doha, qui aura lieu en novembre. Le principal problème est de faire en sorte qu'une libéralisation multilatérale ait lieu parallèlement aux initiatives régionales – la perspective multilatérale ne doit pas être négligée. Lorsque le régionalisme est considéré comme un substitut du multilatéralisme, il peut représenter un danger pour les économies les plus vulnérables.

Les gouvernements comme les détracteurs de la mondialisation sont tous plus ou moins d'avis qu'un autre facteur renforce l'intérêt d'un nouveau cycle. En effet, il apparaît de plus en plus qu'un cadre mondial de règles et disciplines convenues au niveau multilatéral, non discriminatoires et ayant force exécutoire, est fondamental pour donner aux relations commerciales un caractère ouvert et équitable. Le Cycle d'Uruguay était une réussite remarquable à bien des égards, mais presque tous les gouvernements Membres et de nombreux détracteurs de l'OMC estiment que les règles doivent être ajustées si l'on veut que le système commercial reflète mieux les conditions sociales, économiques et politiques d'un monde en constante évolution. Toutefois, ils ne précisent pas comment les règles existantes devraient être modifiées et si de nouvelles règles devraient être établies. Mais même les détracteurs les plus féroces de la mondialisation soulignent aujourd'hui les dangers d'une approche totalement non interventionniste des relations commerciales dans un monde de plus en plus intégré et interdépendant, et avertissent que la seule solution de remplacement des règles multilatérales est la loi de la jungle. Le débat politique évolue manifestement dans une direction constructive.

Bien entendu, les avis divergent beaucoup sur la façon dont le système fondé sur des règles devrait évoluer. Les négociations ont en fait pour objectif de surmonter ces divergences, mais les surmonter toutes ne devrait pas être une condition préalable au

lancement de ces négociations. En effet, le passé récent a montré qu'imposer des modalités trop contraignantes aux ministres et aux fonctionnaires lors de la rédaction des lignes directrices pour les négociations pouvait sérieusement entraver le lancement d'un nouveau cycle. Le principal devrait être de mettre en œuvre un processus assez large et global pour permettre à tous les Membres de l'OMC de se sentir impliqués dans les négociations et d'y participer pleinement.

L'OMC fonctionne sur la base du consensus. Celui-ci, en plus d'être essentiel pour l'acceptation et l'application des règles, assure aussi les programmes de négociation sur une

e

s